



AIDE FINANCIÈRE

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

OUVERTURE DU DOSSIER : DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Copie du certificat de naissance
- Copie du certificat de naissance des enfants à charge, si applicable
- Copie du certificat de statut indien valide
- Spécimen de chèque au nom de l'étudiant·e
- Preuve de résidence ou copie du bail valide (étudiant·e autonome seulement)
- Copie de la preuve d'admission à l'établissement d'enseignement
- Formulaire de demande d'aide financière dûment complété et signé

DOCUMENTS À SOUMETTRE À CHAQUE SESSION

- Horaire de cours
- Relevé de notes

SERVICES PROPOSÉS AUX MEMBRES

- Aide financière pour le paiement des frais de scolarité, l'achat de livres et de matériel scolaire ainsi qu'une allocation mensuelle
- Accompagnement, suivi et support personnalisés
- Liaison avec les établissements scolaires
- Promotion du programme d'aide financière par le biais de séances d'information et d'outils de référence
- Accompagnement et référencement des étudiant·e·s ayant des besoins particuliers au regard de leur cheminement scolaire
- Diffusion de diverses informations pertinentes concernant la clientèle étudiante (bourses, offres d'emploi, offres de stages, etc.)
- Pairage entre les étudiant·e·s wendat diplômé·e·s et les emplois en demande au sein de la communauté

POUR TOUTES QUESTIONS :
aidefinancierecollegial@wendake.ca
aidefinanciereuniversitaire@wendake.ca



AIDE FINANCIÈRE

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

CLIENTÈLE VISÉE

- Tout membre inscrit de la Nation huronne-wendat

FRAIS D'ADMISSION

- Remboursement d'un seul frais par programme

FRAIS DE SCOLARITÉ AU QUÉBEC

- Si le programme est offert au secteur public :
remboursement des coûts réels admissibles chargés par l'institution publique
- Si le programme n'est pas offert au secteur public :
remboursement des coûts réels admissibles chargés par l'institution privée (preuve du refus exigée)

FRAIS DE SCOLARITÉ HORS QUÉBEC

- Remboursement jusqu'à un maximum de 2 000 \$/session

LIVRES ET MATÉRIEL

- Niveau collégial général : versement de 50 \$/cours
- Niveau collégial technique : versement de 55 \$/cours
- Niveau universitaire : versement de 75 \$/cours
- Niveau collégial AEC : versement de 50 \$/cours

ALLOCATIONS (Indexées de 1,5% annuellement)

- Allocation mensuelle (étudiant·e à temps plein seulement)
- Étudiant·e habitant chez un parent : 461 \$
- Étudiant·e autonome : 977 \$ (à l'exception des étudiant·e-s en première année du collégial)
- Étudiant·e habitant chez un parent prestataire de la sécurité du revenu : 627 \$
- Étudiant·e avec personnes(s) à charge :
 - Avec 1 personne à charge : 1 323 \$
 - Avec 2 personnes à charge : 1 467 \$
 - Avec 3 personnes à charge : 1 539 \$
 - *50 \$/mois de plus par personne supplémentaire

418 842-1026

1 877 842-1026

100, rue de l'Ours, Wendake, Québec, G0A 4V0

WENDAKE.CA

